Hugo Prévost, député LFI-NFP, accusé de « faits graves à caractère sexuel » sur plusieurs années. LFI annonce son exclusion du groupe à l'Assemblée (MàJ : il démissionne)

09/10/2024 à 22h28



09/10/2024 : Le député démissionne

> *pic.twitter.com/B61EmLt2qG*
>
> *— Hugo Prevost (@prevost_hugo) October 9, 2024*

08/10/2024

La France insoumise à nouveau concernée par des violences sexistes et sexuelles. Le député de l'Isère Hugo Prévost a été

exclu du groupe de la France insoumise (LFI) à l'Assemblée nationale (…)

Il est soupçonné de « faits graves à caractère sexuel pouvant relever d'infractions pénales, antérieurs à son élection ». (…)

L'Union étudiante, qu'Hugo Prévost a cofondée, rapporte de son côté dans un long communiqué avoir recueilli des « témoignages » faisant état de « faits de harcèlement moral et sexuel, de schémas de prédation, de faits graves pénalement répréhensibles à caractère sexuel ». Ces faits « s'étalent sur une période de 2020 à 2024 et se seraient poursuivis après le départ de Hugo Prevost de l'équipe nationale (…) en mars », ajoute l'organisation étudiante qui dénonce « une volonté de contrôle sexuel et politique des femmes ». L'organisation ajoute que « la majorité des faits (…) étaient connus de certains depuis plusieurs mois voire plusieurs années ». Elle demande que « justice soit faite » et exhorte le député à « démissionner de son mandat ».

Le Parisien

Hugo Prevost, né le 9 septembre 1999 à Grenoble, est un syndicaliste étudiant et homme politique français.

Ancien porte-parole de l'Union étudiante, il est élu député de l'Isère en 2024 en battant l'ancien ministre de la Santé et porte-parole du gouvernement, Olivier Véran. (…)

Wikipédia

(Merci à Julien.)